

# *Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois*

Séance du 20 octobre 2022

L'an 2022 et le 20 octobre à 18h30, le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni à l'hôtel communautaire à Avesnes-le-Comte sur convocation du 13 octobre 2022.

Date de la convocation : 13 octobre 2022

Date d'affichage : 13 octobre 2022

**Délibération N° 20-10-2022 / N° 174**

Etaient présents les membres en exercice : 88

Messieurs Jean-Marie Dufay, Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Jean-Michel Desailly, Alexandre Hulot, Jacques Nick, Maurice Soyez, Thomas Bonnelle, Harold Tetu, Lionel Cayet, André Michel, Michel Petit, Hubert Morreel, Julien Bellengier, Jean-Marc Cuvillier, Patrick Nepveu, Patrick Zakrent, Raymond Wacheux, Vincent Lacroix, Patrick Dekeyser, Hugues Legoux, Eric Poulain, Etienne Duchateau, Arnaud Ricq, Sébastien Henquenet, Jean-Michel Delannoy, Philippe Carton, Luc Delaporte, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Benoit François, Nicolas Capron, Jean-Louis Cauvet, Ernest Auchart, Michel Seroux, Jean-Pierre Marocchini, Pierre Barrois, Jean-Paul Hémery, Michel Accart, Jean-Claude Jacquemelle, Jean-Michel Schulz, René Pruvost, Jean-François Haultcoeur, Marc Degrendele, Pierre Guillemant, Raymond Lavigne, Philippe Duez, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Christian Thilliez, Serge Leu, François Coquart, Jean-Louis Lebas, Edouard Hauteceur, Alexandre Decry, Roland Descamps, Jean-François Varoqui, Henri Cuvillier, Yves Lieppe, David Duchateau, Jacques Thellier, André Bouchind'homme, Louis Lambert, Xavier Normand, Guillaume Lefebvre, Philippe Vanderbeken, Damien Bricout.

Mesdames, Anne-Marie Dupuis, Sylvie Gabez, Marie-Angèle Lefetz, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Marie Bernard, Martine Gérard, Sidonie Duriez, Nadine Vendeville, Magalie Jonard, Françoise Simon, Chantal Dufresne, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 5

Membres ayant donné procuration : 6

Membres votants : 99

Absents : Pascal Coin, Patrick Roblot, Yves Petit, Christian Delambre, Pierre Cuvillier, Jean Bridel, Richard Skowron, Yannick Barlet, Alain Traisnel, Sylviane Evain, Eric Caron, Joël Tourseil

Absents suppléés : Christian Boucly suppléé par Jean-Pierre Lalart, Murielle Roussel suppléée par Régis Taffin, Frédéric Plaquet suppléé par Élisabeth Dufour, Magali Urbanac suppléée par Pascal Duquenne, Denise Tetelin suppléée par Muriel Sergier,

Absents excusés : Fabienne Kwiatkowski, Dominique Coppin, Guy Vasseur

Absents ayant donné procuration : Léon Bernard ayant donné procuration à Jean-Michel Desailly, Sébastien Bertout ayant donné procuration à Alexandre Hulot, Florence Dambreville ayant donné procuration à Sylvie Gabez, Béatrice Dausse ayant donné procuration à Jean-Claude Jacquemelle, Olivier Gallet ayant donné procuration à Nicolas Capron, Emmanuel Ioos ayant donné procuration à Guillaume Lefebvre.

**Secrétaire de séance : Julien Bellengier**

**Titre de la délibération : Avenants au marché de travaux « Réhabilitation du site de Clairefontaine Phase 1 » 2021-T-0006**

La séance ouverte, Madame la Vice-Présidente expose aux membres de l'Assemblée Communautaire l'avancement des travaux de réhabilitation du site de Clairefontaine à Duisans.

Madame la Vice-Présidente fait part ensuite des modifications nécessaires en cours de chantier afin de faire face aux aléas de la réhabilitation.

Madame la Vice-Présidente poursuit son exposé en expliquant les modifications nécessaires :

- Travaux de plâtrerie divers (lot N°7 Delporte)
- Adaptation du plafond coupe-feu suite curage du bâtiment G (ancien réfectoire) et écran coupe-feu (lot N°7 Delporte)
- Isolation thermique sous chape suite curage des bâtiments pour la pose carrelage (sanitaires) (lot N°8 Surface carrelage)
- Non réalisation de la motorisation du portail bas (lot N°10 Accart)
- Travaux de charpente sur le bâtiment G1 (lots N°2 Delporte et N°3 VERE Etanchtoit)
- Adaptation des prestations du lot serrurerie (Lot N° 5 Bavetta)

Le montant des prestations induites par les avenants à régulariser en octobre 2022 s'élève à 44 543,37€ HT.

Le montant total des prestations supplémentaires s'élève à 193 221,32€ HT. Ainsi le montant des travaux passe de 2 396 046,93€ HT à 2 589 268,25€ HT comprenant l'ensemble des avenants régularisés en février 2022 et à régulariser en octobre 2022, soit + 8% du montant initial des travaux.

Vu l'avis du Bureau en date du 11 octobre 2022 et de la commission Patrimoine en date du 13 octobre 2022 et après avoir lu les projets d'avenants relatifs à ces modifications, l'assemblée communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver les modifications induites par les projets d'avenants avec les sociétés DELPORTE DELABRE, VERE, BAVETTA, SURFACE CARRELAGE, ACCART
- D'approuver l'augmentation du montant total des travaux de réhabilitation du site de Clairefontaine qui s'élèvent à 44 543,37€ décomposé ci-après :

Lot N° lot	Entreprises	Montant marché initial HT	Montant des précédents avenants	Montant Avenant HT	Nouveau montant travaux HT
VRD GROS OEUVRE	Lot 1 ARTEBAT	848 687,50	+54 615,30	-	903 302,80
CHARPENTE, BARDAGE	Lot 2 DELPORTE	79 065,99	-	-2 889,71	76 176,28
ETANCHEITE	Lot 3 VERE ETANCH'TOIT	156 932,80	+59 878,89	+6 426,00	223 237,69
MENUISERIE S EXT.	Lot 4 SODEWAL	292 048,00	-	-	292 048,00
SERRURERIE	Lot 5 BAVETTA	146 629,50	-	+17 773,67	164 403,17
MENUISERIE S INTERIEURES	Lot 6 SDE MENUISERIE	69 569,44	-	-	69 569,44
PLATRERIE PLAFONDS	Lot 7 DELPORTE	188 663,55	+ 8 354,50	+25 042,05	222 060,10

Envoyé en préfecture le 25/10/2022

Reçu en préfecture le 25/10/2022

Affiché le

Berger  
Levrault

ID : 062-200069482-20221020-D174\_2022-DE

CARRELAGE FAIENCES	Lot 8	SURFACE CARRELAGE	51 059,35	-	+1 685,11	52 744,46
SOLS SOUPLES, PEINTURE	Lot 9	VERET	93 328,53	-	-	93 328,53
ELECTRICITE	Lot 10	ACCART	161 656,70	+25 829,26	-3 493,75	183 992,21
CVC PLOMBERIE	Lot 11	LAMPIN	283 079,57	-	-	283 079,57
ELEVATEUR PMR	Lot 12	ERMHES	25 326,00	-	-	25 326,00

<b>TOTAL HT</b>	<b>2 396 046,93€</b>	148 677,95€	<b>44 543,37€</b>	<b>2 589 268,25€</b>
<b>TVA 20%</b>	<b>479 209,39€</b>	29 735,59€	<b>8 908,67€</b>	<b>517 853,65€</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>2 875 256,32€</b>	178 413,54€	<b>53 452,04€</b>	<b>3 107 121,90€</b>

- D'autoriser le Président à signer lesdits avenants qui prendront effet à leurs notifications.

Le Président



Michel Seroux

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 25/10/2022 et publication ou notification du 25/10/2022

